



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 22/04/2026

ID : 081-218101632-20260422-2026_DEL75-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 AVRIL 2026

2026 / 03 / 62

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

| | |
|-------------|------|
| EN EXERCICE | : 33 |
| PRESENTS | : 30 |
| REPRESENTES | : 02 |
| ABSENT | : 01 |
| VOTANTS | : 32 |

Date de Convocation : 15 AVRIL 2026

Date d’Affichage : 15 AVRIL 2026

Secrétaire de Séance : Séverine ARMERO

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, PÉNÉLA Wilfried, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ARMERO Séverine, CAUQUIL Fabrice, ESTRABAUD Josiane, FABRE Marie, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, BERBESSOU Michel, LE COZ Carole, MARTIN Christophe, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, ILISESCU Razvan, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BRIANT Jean-Michel, BOUMELID Sonia, SENEGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian.

Étaient représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ARMÉRO Séverine
BAILOT Cédric par SENEGATS David

Était absent :

AMALRIC André

OBJET : Aide à la rénovation de façades, vitrines et menuiseries

Rapporteur : Christophe MARTIN

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 29 Juin 2022 mettant en place un no...
 rénovation de façades, menuiseries/ferronneries, zinguerie, devantures commerciales,
 toitures (*uniquement sur Hautpoul*) à compter du 1^{er} Janvier 2023 et instaurant un
 dispositif exceptionnel concernant les immeubles donnant sur la rivière l'Arnette, un
 nouveau périmètre identique à celui du futur Site Patrimonial Remarquable et un
 nouveau règlement ;

VU l'avis favorable de la commission DIA/Façades pour l'ensemble des dossiers
 instruits depuis le dernier Conseil Municipal ;

DECIDE après en avoir délibéré,

- d'accorder l'aide financière indiquée ci-après aux personnes dont le nom suit :
 - Syndic SDC RESIDENCE DES PROMENADES (façade et menuiseries) 15.000,00 €
 - Mme et M. GARCIA Chantal et Bernard (façade) 2.282,60 €

Sous-total

17.282,60 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,



Séverine ARMÉRO




Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture

Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.